

DELIBERATION CA082-2017

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers

Vu les convocations envoyées aux membres du conseil d'administration le 18 octobre 2017.

Objet de la délibération

Convention COST

Le conseil d'administration réuni le 26 octobre 2017 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Les dispositions financières particulières de la convention COST (Coopération européenne en Science et Technologie), fixant les modalités de remboursement des déplacements et frais d'hébergement et dérogatoires au cadre fixé à l'Université d'Angers par la délibération CA132-2016 du conseil d'administration du 14 décembre 2016 sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

Fait à Angers, le 27 octobre 2017

Christian ROBLÉDO Président de l'Université d'Angers

Pour le président et par délégation, Le directeur général des services **Olivier HUISMAN**

La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : 06 novembre 2017 / mise en ligne le : 06 novembre 2017





Action COST « EuroSoftCalcNet »

(A European Network for Connective Tissue Calcifying Diseases)

Dispositions financières particulières

Porteur de l'Action : Prof. Ludovic MARTIN - Enseignant-Chercheur UFR Santé - Département

Médecine - C.H.U. d'Angers - Pôle Neurologie - Chef du service de dermatologie

Gestionnaire financier: Direction de l'International

Une action COST est un projet de réseau scientifique et technologique financé pour une période de quatre ans, nécessitant la participation d'au moins sept pays membres de COST.

Le projet est structuré à travers différents événements, organisés pour et par les membres du réseau, dans le but de :

- coordonner les activités de recherche nationales menées par les pays européens en matière de science et de technologie ;
- renforcer les capacités de recherche en favorisant la construction de réseaux de chercheurs ;
- favoriser l'interdisciplinarité et de nouvelles approches sur les questions sociétales constituant des défis pour l'Europe.

I - Organisation d'une Action COST

Chaque action COST est composée :

- du Management Committee, ou MC. Composé de chercheurs nommés par les pays signataires du protocole d'accord de l'Action. Ces représentants nationaux travaillent ensemble pour la prise en charge, la coordination, la mise en œuvre et la gestion des activités de l'Action. Pour cela, ils supervisent l'affectation et l'utilisation des fonds COST en vue d'atteindre les objectifs de l'Action en terme de recherche.
- d'un Action Chair et d'un Vice-Chair, qui sont des chercheurs, ingénieurs, étudiants en charge de la coordination et de la supervision des activités de l'action, ainsi que de l'allocation appropriée du financement. Ils contrôlent le budget d'une action, autorisent les paiements, et approuvent les rapports financiers.
- d'un *Grant Holder*, élu par le *MC*. Il a la responsabilité administrative et financière de l'action, il accompagne la préparation des meetings, la collecte et l'archivage des justificatifs relatifs à la procédure de remboursement. Son action est supervisée par le *Grant holder scientific representative* (*MC member* appartenant à la même institution que le *Grant Holder*).

II - Missions et déplacements

1- Préalables

En application de la réglementation COST, le remboursement des déplacements et frais d'hébergement s'effectue selon les modalités suivantes :





de mentro de librar de la composition La composition de la La composition de la

A Francis of many consider the second and improved the second process of the second proc

and the second second to the second s

comment of the first set of the

e dendos de d

n de la companya de la co

1 (20)





- Tous les participants devront être déclarés éligibles au remboursement par le MC. Ils doivent avoir reçu une invitation avant le meeting, et doivent, pour les « meetings, signer obligatoirement les feuilles de présence (documents à conserver par le gestionnaire financier),
- Le barême des remboursements appliqué sera celui approuvé par la MC. En effet, le management commitee peut décider d'appliquer un barême inférieur à celui de COST,
- Toutes les activités doivent être approuvées au préalable par le MC, et se tenir dans un des pays participants,

2- Procédure

L'engagement

Pour tous les participants, il devra être établi un ordre de mission. Pour les agents UA et les chercheurs dont l'unité est associée à l'UA, l'établissement de l'OM doit se faire a priori.

Pour tous les agents non UA, et notamment les chercheurs étrangers dont les unités ne sont pas associées à l'UA, l'établissement de l'OM pourra se faire a posteriori. Pour autant, l'invitation au meeting sera considérée comme une pièce obligatoire.

La liquidation

La liquidation s'effectue à la direction des affaires financières sur la base de l'OM avec l'invitation jointe et la fiche de demande de remboursement (*Travel Reimbursement request*) papier signée par le demandeur), après vérification des scans de pièces justificatives demandées par COST (voir tableau en annexe).

Puisque les missionnaires concernés sont, pour la plupart, des chercheurs européens ne dépendant pas d'unités associées à l'UA, l'état des frais COST qu'ils ont à compléter sera celui qui fera foi pour la direction des affaires financières.

De plus, il est à noter que les frais de voyage seront remboursés aux missionnaires selon le barême approuvé par le MC (voir tableau en annexe), et sans qu'il ne soit obligatoirement fait application du marché. Cette procédure reste identique pour les agents UA.

Toujours en application de la réglementation COST (Vademecum, article 2.2.2, point 3, page 13), le remboursement des participants devra être traité dans les 30 jours civils suivant la réception de la réclamation complète du demandeur (*Travel Reimbursement request*) et au plus tard 45 jours calendaires après la date de fin de l'événement en question.

3- Les Meetings

L'organisation de meeting est une activité essentielle dans la réalisation des Actions COST. Ces meetings se déroulent dans différents pays européens.

La prise en charge des missions des participants a été décrite au point 2.

L'organisateur du meeting se voit attribuer une enveloppe financière devant participer à couvrir une partie des frais d'organisation selon un budget préétabli et validé par l'association COST.

Traitement et gestion

Cette participation prendra la forme d'une décision de subvention qui sera préparée par la direction financière après accord du *MC/Chair* sur le budget, ainsi que sur le montant financier de la subvention, le pré-budget, les coordonnées bancaires de l'établissement destinataire des fonds.





in Michael Committee and the continuous section of the continuous properties of the continuous sections of the continuous section

tespera multimaticus, sensa in summate sant popula. Proma processor groups de superfigirant group en processor A la particular ha combre con sensionare en processor processor en la description de grave de grave de consens

The first of the control of the second property of the property of the second of the control of the control of the second of the

** The series (Son the property of States) is a series (Son the series) and the series of the series of the series of the property of the series of the s

symbolish Williams

The control of the co

rafektir. Fulfektir film i Mittglift liega (b. Norser segif giri ampraggiri, ger

engliger of the control of the contr

and the second to the second of the second o

N Maria





Le versement se fera sur présentation des rapports financier et scientifique transmis par l'organisateur au Chair de l'action.

Aucun versement ne sera opéré à titre personnel. Le versement de la subvention se fera toujours au bénéfice d'un établissement.

4- Les Short-Term Scientific Mission (STSM)

Ces missions courtes visent à renforcer les réseaux existants en permettant à de jeunes scientifiques de se déplacer dans des établissements d'autres pays dans le but d'apprendre de nouvelles technologies ou d'utiliser des équipements non disponibles dans leur propre établissement. Dans ce cadre, les missionnaires reçoivent l'autorisation du *Management Committee* pour effectuer cette mission ainsi que l'attribution forfaitaire d'un financement.

Traitement et gestion

L'attribution de ce financement se fera sous la forme d'une décision de remboursement qui sera établie à l'issue de la mission sur présentation du rapport scientifique. Le missionnaire concerné devra être créé comme fournisseur.

Les pièces justificatives de la dépense sont, en plus des pièces justificatives de frais engagés (voir Annexe), la lettre d'autorisation STSM par le *Chair* et le rapport de fin de STSM.

5- Les Training Schools

Ces écoles de formation assimilables à des stages de formation continue dont le public prioritaire reste les jeunes chercheurs ont pour objectif de dispenser une formation intensive sur un sujet nouveau ou émergeant, familiariser les stagiaires à l'utilisation d'un équipement ou de profiter d'un savoir ou d'un savoir-faire unique dans l'une des équipes participant à l'action COST. Les Training Schools peuvent durer de 3 jours à 2 semaines

Dans ce cadre, l'action COST peut prendre en charge directement les frais d'organisation, les frais de voyage et de séjour des formateurs (pas de frais de cours) ou autoriser le versement de subventions individuelles pour les stagiaires participants.

Traitement et gestion

L'attribution du financement individuel prendra la forme d'une décision de remboursement qui sera établie à l'issue de la formation sur présentation d'une copie de la feuille de présence à la Training School.

Le missionnaire concerné devra être créé comme fournisseur.

Les pièces justificatives de la dépense sont, en plus des pièces justificatives de frais engagés (voir Annexe), la lettre d'autorisation Training School par le Chair et la feuille de présence signée.





Seating Street 1 to the 1900 of the integer of the contract of the seat of the

Committee of the second second

de la filosome de la composition della compositi

> mestronia i la mallir Scrappinia en la El garangiagnet y

ers or any mercental and the control of the control

ig i de production de la completa d La completa de la comp

PERSONAL PROPERTY AND ADDRESS.

- Under the term of the first state of the first of the compart special content of the compart content of the c

ann sen adag tagam. 1911 pan garipaden anana da enternan na ber iza i gerbaken (1919), de de gaga - da garapa destagradoras (gag, da-frester- su a diregio - e a resea a tat entaldenden a nemasi amaga: a - Verebes authopama

making garangan regard

porter (film) and the standard comments and in module we include any parameter of the present of the comments of the standard of the standard

ne MJ stageste in a mitter, a spitition to sepati the mile it, upon strett recording a biggery in primary in the page of a second of the secon

attended to the second called

e frances word word of a first





ANNEXE

SYNTHESE DES JUSTIFICATIFS DE FRAIS DE DEPLACEMENTS REQUIS PAR LA CONVENTION COST

DEPENSES	REMBOURSEMENT	PIECES JUSTIFICATIVES
Hébergement	Au forfait, jusqu'à 120 € par nuit (petit-déjeuner inclus)	Pas de facture requise
	Montant du forfait modifiable pour	
	chaque évènement sur décision du	
	Chair	
Repas	Au forfait jusqu'à 20 euros par repas	Pas de facture requise
Transport transfrontalier	Au réel jusqu'à 1200 € (au-delà,	Justificatif présentant :
En avion	nécessite un accord préalable de	- Le nom du passager
	COST)	- Le nom de la compagnie aérienne
		- Le mode de transport
	-	- Le prix total du billet
		- les dates du voyage
		- la classe réservée
Transport transfrontalier	Au réel	Justificatif présentant :
En train / bus		- Le nom de la compagnie de transport
Color Control Control Color Co		- Le mode de transport
		- Le prix total du billet
		- les dates du voyage
Transport transfrontalier	Au forfait :	Justificatif du kilométrage annoncé
Véhicule personnel	- 0,20 € par kilomètre pour un	(fournir itinéraire selon site internet
,	participant	reconnu)
	- 0 ,30 € par kilomètre pour plusieurs	Pour les frais de stationnement, les
	participants	factures détaillant le prix et la date
Transport transfrontalier	Au réel	Justificatif présentant :
En bateau		- Le nom du passager
	_	- Le nom de la compagnie aérienne
	(- Le mode de transport
		- Le prix total du billet
	9	- les dates du voyage
Transport local	Au réel	Pas de justificatif si montant total
En transport en commun	2	inférieur à 25 €
Continue approximated • (photograph by 1) to the first		11 11 11
		Au-delà de 25 €, justificatif détaillant :
		- Le nom du passager
	1	- Le mode de transport
		- Le prix total du billet
		- les dates du voyage









Transport local	Au réel - Limité à 80 € pour	Justificatif présentant :	
En taxi	toute la durée du déplacement	- Le nom de la compagnie de	
		transport	
		- Le prix total du billet	
		- les dates du voyage	,
Transport local	Au forfait :	Justificatif du kilométrage annoncé	
En véhicule personnel	- 0,20 € par kilomètre pour un	(fournir itinéraire selon site	
	participant	internet reconnu)	
	- 0 ,30 € par kilomètre pour		
	plusieurs participants		
Transport local	Au réel	Justificatif présentant :	
En bateau		- Le nom du passager	
		- Le mode de transport	
	T	- Le prix total du billet	
		- les dates du voyage	

And the standard of the standa

Lamita Western Consultation

The Planting St.